

## TITRE PROFESSIONNEL – OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION

L'Opérateur en vidéoprotection (OVP) assure la surveillance de lieux publics à l'aide de systèmes de vidéoprotection ou de vidéoprotection urbaine.

Il analyse les images en temps réel ou en différé, détecte les situations à risques, alerte les forces ou services compétents et contribue à la prévention des atteintes aux personnes et aux biens.

L'exercice de la profession est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS

### La formation

Cette formation permet au candidat d'acquérir l'ensemble des compétences techniques, juridiques et opérationnelles nécessaires à l'exploitation des systèmes de vidéoprotection, dans le strict respect du cadre légal et des libertés publiques.

Elle s'appuie sur des enseignements théoriques, des études de cas, des exercices pratiques sur systèmes de vidéoprotection et des mises en situation professionnelles.

### Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein :

- 105 heures de formation minimum (hors examen) si vous n'êtes pas détenteur d'une carte professionnelle OVP
- 83 heures de formation minimum (hors examen) si vous avez une qualification en sécurité privée et une carte professionnelle OVP délivrée par le CNAPS

Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Un MAC OVP de 31h est à prévoir tous les 5 ans pour le renouvellement de la Carte Professionnelle.

### Objectifs visés

- Obtenir le Titre Professionnel OVP - RNCP37737 - de niveau 4
- Maîtriser l'utilisation des systèmes de vidéoprotection
- Analyser et exploiter les images dans un cadre légal strict

### Public concerné

- Toute personne qui souhaitant exercer en tant qu'opérateur en vidéoprotection
- Agent de sécurité souhaitant se spécialiser
- Agent de sûreté, collectivités, exploitants de PC sécurité
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation ([hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com))**

### Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

### Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

### Nombre de places

Notre formation accueille entre 4 et 12 personnes maximum

### Pré-requis

- Être majeur
- En absence d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, un diplôme de niveau 3 (type CAP) est obligatoire

- Détenir une Autorisation Préalable délivrée par le CNAPS suite à l'étude du casier judiciaire (ou détenir un numéro de carte professionnelle en cours de validité).
- Réussir le test préalable à la formation de connaissance de la langue française oral et écrit (B1).
- Aptitude à travailler sur écran et en environnement PC sécurité

## Objectifs pédagogiques

- Exploiter un système de vidéoprotection
- Observer, analyser et qualifier une situation à risque
- Appliquer le cadre juridique de la vidéoprotection
- Respecter les libertés publiques et la protection des données
- Alerter et transmettre les informations utiles
- Travailler en coordination avec les acteurs de la sécurité

## Programme

BLOC 1 : <b>Tronc commun des Activités Privées de Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environnement juridique de la sécurité privée</li> <li>➤ Gestion des premiers secours (SST)</li> <li>➤ Gestion des risques et situations conflictuelles</li> <li>➤ Transmissions des consignes et informations</li> </ul>
BLOC 2 : <b>Législation et réglementation de la vidéoprotection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environnement juridique de la vidéoprotection</li> <li>➤ Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession</li> </ul>
BLOC 3 : <b>Assurer la sécurité des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments à l'aide de la vidéoprotection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévention des risques terroristes</li> <li>➤ Prévention des autres risques d'atteintes aux biens et aux personnes</li> </ul>
BLOC 4 : <b>Vidéoprotection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maîtrise du matériel</li> <li>➤ Exploiter l'installation</li> </ul>
BLOC 5 : <b>Principes de la République, comportement vis-à-vis du client, environnement des sites sensibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enseignement civique</li> <li>➤ Comportement vis-à-vis du client</li> <li>➤ Environnement site sensible et site caractérisé sensible</li> </ul>

## Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique remis au candidat).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Mise à disposition de notre plateforme numérique (veille réglementaire, documents pédagogiques...)

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

## Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque BLOC (TEST d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les candidats qui ont besoin d'améliorer leurs résultats. Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

## Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

**HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS-**  
 11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY  
**Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : [hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com)**  
**Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy**  
*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes*  
*Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Epreuves théoriques (QCU/QCM)
- Epreuves pratiques sur systèmes de vidéoprotection
- Mise en situation professionnelles devant le jury

La certification est obtenue si l'ensemble des BLOCS de compétences est validé. A l'issue de la formation, le candidat obtient son diplôme du Titre professionnel d'Opérateur en Vidéoprotection.

## Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

## Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

## Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont validés par les instances qui régissent les formations du domaine de la sécurité. Ils sont qualifiés et validés par la CNP.

**Tarifs:** Accédez à notre grille tarifaire

**Délais d'accès :** 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

**Contact : par mail à :** [hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com)

**Modalités et conditions d'inscriptions:** Téléchargez notre dossier de candidature

**Conditions générales de vente :** Consultez nos CGV